

2006 au Département des Infrastructures (DINF)

2006 a été une année-clé pour les **transports publics**. Au niveau fédéral, les Chambres ont adopté le **fonds d'infrastructures**, avec notamment une première tranche de crédit pour des projets dits urgents. Dans notre canton, il s'agit du m2 (120 mios, en plus de 70 millions déjà alloués), de la restructuration du réseau tl à l'horizon 2008 (20 mios) et du développement du RER vaudois (40 mios). En avril, l'Office fédéral des transports et les CFF ont soumis à la concertation leur programme de **développement du réseau ferroviaire national** à l'horizon 2030. Ce projet a suscité de vives réactions portant surtout sur la revendication d'une 3^{ème} voie CFF entre Genève et Lausanne.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a adopté, en septembre, la **stratégie de développement des transports publics 2020** et une demande de crédit d'étude de 4,9 millions de francs pour le **développement du RER vaudois et la halte de Prilly – Malley**.

Dans le domaine de la promotion des **mobilités durables**, le département a conduit l'opération « carte grise », durant la **semaine européenne de la mobilité**. Du 19 au 22 septembre, la carte grise de moto ou de voiture valait comme titre de transport. La laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL a fait un bilan de cette action (*ajouter lien vers le site web SM*).

Dans le secteur des **routes**, l'assainissement du réseau pour permettre le passage des **40 tonnes** a commencé, notamment sur l'**axe des Mosses**. Le projet de **route H 144** entre Rennaz et Les Evouettes a connu une phase concrète avec le choix de quatre projets pour les ouvrages d'art, au terme d'un concours d'architecture (*ajouter lien vers le site web*). En outre, le transfert de **225 km aux communes** s'est achevé en 2006, le Tribunal fédéral ayant débouté les 24 communes qui s'y opposaient.

Deux importants **chantiers** de rénovation ont été inaugurés en 2006 : la restauration de l'**église de Grandson** et la réaffectation de l'**ancienne Ecole de chimie** pour l'Ecole supérieure de la santé (place du Château, Lausanne). Le **centre d'entretien des routes nationales de Bursins** a reçu une nouvelle distinction : après la distinction « eco-bau » en septembre 2005, la reconstruction de ce centre a reçu le nouveau label MINERGIE-ECO[®], récompensant la faible consommation en énergie et le mode de construction sain et écologique.

Canton au riche **patrimoine** archéologique et historique, le Pays de Vaud a pu se réjouir, en 2006, de la découverte exceptionnelle d'un **sanctuaire celtique sur la**

colline du Mormont (communes de la Sarraz et d'Eclépens) et du succès des Journées européennes du patrimoine dans notre canton ; en 2006, ces journées placées sous le thème des « jardins, cultures et poésie » ont attiré 22'800 visiteurs !

Le Grand Conseil a adopté deux crédits cadres pour les améliorations foncières de 25 millions de francs chacun, permettant de soutenir le secteur agricole dans ses nécessaires restructurations et de maintenir des espaces ruraux vivants et de qualité.

En réponse à la motion du député van Singer, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil, qui l'a suivi, d'interdire la publicité pour le tabac et l'alcool par voie d'affichage sur le domaine public et le domaine privé visible du domaine public.

Pionnier en la matière, le Conseil d'Etat a adopté un système d'indicateurs de développement durable pour le canton qui couvrent les dimensions sociale, économique et environnementale. Ils permettent de savoir dans quelle mesure le canton de Vaud se trouve ou non sur la voie du développement durable et d'élaborer l'Agenda 21 cantonal, promis dans le programme de législature.

Dans le domaine de l'informatique, le canton poursuit sa politique de promotion des logiciels libres et sa stratégie de collaboration avec d'autres administrations publiques.

Enfin le Département des infrastructures a poursuivi sa réorganisation qui touche la plupart de ses services : décision de regrouper, le 1^{er} juillet 2007, les Services de l'aménagement du territoire (SAT) et des améliorations foncières (SAF) pour former un Service du développement territorial (SDT) ; rattachement du Service de l'information du territoire, devenu Office de l'information sur le territoire (OIT), au Secrétariat général; poursuite de la réflexion sur le fonctionnement du Service des routes, « SR 05 » et adoption d'une nouvelle organisation pour l'entretien routier; création de la Direction des systèmes d'information (DSI) et regroupement partiel des collaborateurs de l'informatique cantonale à l'avenue Recordon ; création du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et régularisation des auxiliaires dans le secteur du nettoyage.

Département des Infrastructures (DINF)

Secrétariat général (SG-DINF)

Groupes de prestations

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

Département des Infrastructures (DINF)

Secrétariat général (SG-DINF)

Groupes de prestations

61.2 Ressources humaines

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

61.3 Informatique

- Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.
- Maintenance et support des outils informatiques.
- Coordination des projets informatiques, géomatiques et de la formation.
- Centre de compétence transversal dans le domaine de la Géomatique (gestion de données géoréférencées = géodonnées).

Descriptif

- Garantir la cohérence du système d'information pour que les données qui s'échangent soient exploitables et utiles.
- Maîtriser le savoir-faire dans le domaine géomatique et mettre à disposition ces compétences d'autres département (Centre de compétence transversal).
- Assister les service dans la maîtrise de leurs projets informatiques, Maîtriser techniquement et financièrement l'évolution du système d'information et des applications.
- Assurer la sécurité des applications et des données selon les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- Assurer une communication claire et efficace, en proportion avec les projets et demandes en cours.
- Coordonner les activités avec les centres d'exploitation, de télécommunication et l'office de la sécurité informatique.
- Offrir un support adéquat aux utilisateurs pour les applications métier
- Assurer la maintenance applicative des logiciels et applications métier
- Coordonner la formation informatique des utilisateurs du département

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du Département.
- Utilisateurs de l'informatique d'autres département (DFIN, DEC, DIRE, DSE).
- DPSI.
- CCV.
- CCT.
- OSIC.
- Sociétés de service partenaire.
- Collaboration intercantonale romande dans le domaine géomatique.

- Collaboration avec l'association pour le système d'information du territoire vaudois, ASIT-VD.

Département des Infrastructures (DINF)

Secrétariat général (SG-DINF)

Groupes de prestations

61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- -Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Récolte des statistiques.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Prévention accidents de chantier

- Organisation des séances de la commission.
- Organisation de journées de formation pour les préposés communaux.
- Appui et conseils aux communes, entreprises et bureaux.
- Préparation des développements réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Département des Infrastructures (DINF)

Secrétariat général (SG-DINF)

Événements marquants, évolutions significatives

Appui aux restructurations

Le Secrétariat général - en particulier ses unités en charge des finances et des ressources humaines - a été passablement mis à contribution dans un rôle d'appui aux restructurations tout au long de l'année 2006. L'Unité informatique départementale (UID) lui a été retirée au 1er mars. Les effectifs ont cependant été presque compensés par le rattachement de l'ex-SIT, transformé en Office de l'information sur le territoire (OIT) par décision du Conseil d'Etat le 21 juin. Si cette modification a pris effet dans le budget dès le 1er janvier 2007 seulement, elle a pris effet dans les faits dès la décision du Conseil d'Etat et surtout dès le départ de l'ancienne cheffe du SIT le 30 septembre. Par ailleurs, les unités transversales ont été aussi sollicitées pour appuyer la constitution de la Direction des systèmes d'information (DSI) et la réorganisation en cours du Service des routes (SR). La mise en place du Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL) s'est poursuivie, notamment avec la régularisation des auxiliaires dans le secteurs du nettoyage. Enfin, les travaux préparatoires à la fusion au 1er juillet 2007 du Service des améliorations foncières (SAF) et du Service de l'aménagement du territoire (SAT) ont également mobilisé des ressources.

Département des Infrastructures (DINF)

Secrétariat général (SG-DINF)

Projets particuliers

Des projets gagnants

Les entités rattachées au SG ont pu s'enorgueillir de réalisations importantes en 2006. On peut mentionner la mise en service du **registre des bâtiments** (projet SIBAT) par la CAMAC, de l'adjudication de tous les lots de numérisation prévus dans le projet "Surfaces agricoles utiles (**SAU**)" par l'OIT, de l'élaboration d'un set cantonal d'**indicateurs** du développement durable par l'Unité de développement durable (UDD), du **prix d'excellence** du service public (idheap) qui a récompensé le Guide romand pour les marchés publics dont le SG-DINF est l'un des principaux artisans, du **triomphe** du Département dans toutes les causes juridiques dans lesquelles il a été intimé grâce à la cellule juridique ou encore de l'aboutissement du projet **DECTER** (Nouveau découpage territorial) par l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi qui en découle. Enfin, l'esprit d'innovation du SG s'est à nouveau révélé en abandonnant à titre pilote la suite bureautique de Microsoft au profit de son équivalent dans les logiciels libres : **OpenOffice**

Département des Infrastructures (DINF)

Secrétariat général (SG-DINF)

Sources d'informations complémentaires

Pour en savoir plus

[Site du Secrétariat général](#)

[Site de l'Unité de développement durable \(UDD\)](#)

[Site de la CAMAC](#)

[Site de l'Office de l'information sur le territoire \(OIT\)](#)

[Lien pour télécharger OpenOffice ou d'autres logiciels libres](#)

Département des Infrastructures (DINF)

Unité de développement durable (UDD)

Groupes de prestations

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.

Descriptif

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

Département des Infrastructures (DINF)

Unité de développement durable (UDD)

Groupes de prestations

- Conception de la mise en oeuvre d'un programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Suivi et coordination du développement durable au sein des services.
- Information, communication, formation et représentation auprès de tiers.

Une démarche de développement durable d'une collectivité ou d'une administration donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement qui soit durable, de manière à lui permettre d'agir en prenant en compte autant les niveaux local que global, le court terme autant que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

En 2006, l'Unité de développement durable (UDD) a travaillé essentiellement sur le suivi de projets en cours et sur la stratégie à adopter pour élaborer l'Agenda 21 cantonal. Grâce à une collaboration étroite avec le Conseil d'Etat (séances de réflexion et de Délégation au développement durable) différentes décisions ont été prises. Le 13 novembre 2006, le Conseil d'Etat prenait actes des indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud et chargeait l'UDD de les diffuser. Le 15 décembre, il chargeait l'UDD, en collaboration avec la Chancellerie, d'élaborer un Agenda 21 selon le processus et le planning proposés.

En parallèle, l'UDD a travaillé comme leader sur les **projets principaux** qui figurent dans le tableau ci-dessous. L'Unité a également collaboré ou assuré un appui aux services qui ont mené des actions de développement durable spécifiques dans le cadre de leurs missions.

Ce schéma permet de mettre en perspective la mise en œuvre de l'Agenda 21 de manière structurée et d'intégrer les différentes actions:

Question de base	Le contenu attendu de la réponse	PROJETS PRINCIPAUX DE L'UDD
Où veut-on aller?	Il s'agit de définir explicitement les objectifs pour favoriser la transparence et permettre à tous les acteurs d'avoir la même compréhension des buts du projet.	<ul style="list-style-type: none">- Vision sur le long terme- Stratégie Au niveau du canton:- Réponse au du CE au postulat Zwahlen- <i>Elaboration d'un projet d'Agenda 21 cantonal simplifié pour juin 2007.</i>

Où est-on?

L'audit de la durabilité permet le monitoring du développement durable au niveau d'un territoire ou d'une région. Cet état des lieux régulier permet de déceler les tendances à moyen terme et de mesurer le chemin effectif parcouru.

- Construction d'indicateurs du développement durable.
- Au niveau national: projet MONET

Dans quelle direction allons-nous?

Ce sont les projets qui favorisent ou non le développement durable. Leur évaluation ne dit pas si nous sommes dans une situation durable ou non, mais indique si le projet nous mène dans la bonne direction

Au niveau du canton:

- Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud

- Outils dévaluation

- Evaluation de la Route cantonale RC 177

-Analyse développement durable de la politique forestière

- Boussole du développement durable

Dispose-t-on des moyens adéquats pour atteindre notre but?

Le développement durable est possible grâce à l'utilisation d'outils et des nouvelles méthodes de travail liées au processus.

- Outils d'évaluation de processus

- Communication sur les décisions prises
- Communication élargie sur les projets
- Formation au développement durable
- Formation pour les outils d'évaluation
- Publication
- Sensibilisation à la problématique

Communiquons-nous assez, la formation et la sensibilisation au DD sont-elle suffisante?

Ce sont les expériences pratiques réussies, la formation continue et l'information qui favorisent le développement durable.

La communication sur les meilleurs projets, les outils, les processus et les méthodes de travail est essentielles.

Actions 2006:

- Journée d'accueil des nouveaux collaborateurs
- Le développement durable au travail

Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud.

Le système est composé de 90 indicateurs statistiques qui couvrent les dimensions sociale, économique et environnementale. Ils permettent de savoir dans quelle mesure le canton de Vaud se trouve ou non sur la voie du développement durable.

[Pour en savoir plus.](#)

Evaluation développement durable de la Politique forestière

Dans le cadre de la mise en oeuvre du développement durable au sein de l'Etat, l'UDD a travaillé avec l'outil "Evaluation du développement durable" (EDD) qui a été développé par l'Office fédéral du développement territorial. Il permet d'évaluer la durabilité de projets selon différents objectifs en vue de les optimiser. Ce travail doit faciliter l'identification des déséquilibres entre les dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie, de mettre en évidence les possibilités d'optimisation et d'atteindre un équilibre durable entre ces dimensions.

La politique forestière vaudoise 2006-2015 (Polfor) prend en compte la nouvelle orientation de la politique forestière fédérale. Elle est basée sur la multifonctionnalité de la forêt définie selon trois axes: l'axe économique (viabilité des exploitations forestières et de l'économie du bois), l'axe sociétal (protection contre les dangers naturels, usages de la forêt) et l'axe environnemental (biodiversité, paysage).

En vue de sa validation politique, l'UDD, en étroite collaboration avec le Service de la Forêt, de la Faune et de la Nature (SFFN) a procédé à son évaluation. L'objectif de cette évaluation est de mettre Polfor dans un contexte plus vaste et de la confronter à des objectifs globaux reconnus internationalement afin d'obtenir des bases de décision transparentes pour la suite du processus politique. Cette démarche permet de détecter les éventuels conflits et impacts négatifs attendus. Cela permet également une gestion de projet plus efficace ainsi que la prise en compte du développement durable en amont du processus.

Le rapport final a été remis au CE en parallèle avec le rapport final POLFOR suite à la consultation.

[Rapport de l'Unité de développement durable](#)

Pour en savoir plus sur l'EDD: <http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/beurteilen/index.html>

Développement durable au travail

Le développement durable nécessite l'engagement de tous! Qu'il s'agisse de la mise en place d'un Agenda 21 ou d'implanter les principes du développement durable au quotidien, chaque démarche est d'importance. Dans ce sens, les fiches "Développement durable au travail" contiennent des informations pratiques pour les collaborateurs de l'État et pour toute personne qui désirent s'investir pour un développement durable.

[Pour en savoir plus](#)

Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud

Introduction

Pour une collectivité, la mise en œuvre du développement durable implique l'élaboration d'indicateurs pour mesurer son cheminement sur la voie du développement durable. Inscrite au chapitre 40 "Information pour la prise de décisions" de l'Agenda 21 de l'ONU, l'élaboration d'indicateurs de développement durable aux échelles internationale et nationales a été suivie d'effets concrets depuis 1992.

La Confédération, engagée dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 concrétisé par la Stratégie 2002 pour le développement durable, a publié le projet de monitoring du développement durable – MOnitoring der Nachhaltigen EnTwicklung (MONET). Ce système d'indicateurs indique dans quelle mesure la Suisse est sur la voie du développement durable. Responsables du projet MONET, les Offices fédéraux du développement territorial, de l'environnement et de la statistique ont analysé différentes méthodes adoptées par plusieurs pays de l'OCDE pour développer des systèmes d'indicateurs nationaux de développement durable. Une grande hétérogénéité de méthodes existe, mais les thèmes retenus se recouvrent en grande partie. La méthodologie développée par le projet MONET a abouti à un système qui comprend 26 thèmes éclairés par 126 indicateurs de niveau national.

Suite au projet MONET, le groupe de travail "Cercle indicateurs", né dans le cadre du Forum développement durable de la Confédération, a développé deux systèmes d'indicateurs de 30 indicateurs chacun à l'intention des cantons et des villes. Aujourd'hui, huit cantons et quatorze villes – dont le canton de Vaud et Lausanne – collaborent au projet. Le constat est cependant que les indicateurs – identifiés sur la base des données disponibles dans tous les cantons participants et visant principalement à établir des comparaisons intercantionales – ne permettent pas de caractériser suffisamment le canton. De fait, le présent système d'indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud vise précisément et à mettre en relief ses spécificités. Il est le fruit d'un partenariat entre l'Unité de développement durable (UDD) et le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et d'une collaboration étroite avec les services de l'administration cantonale concernés par des indicateurs spécifiques. Le projet MONET a largement servi d'appui, tant du point de vue de son contenu que de l'approche méthodologique suivie, de même que le Cercle indicateurs, pour le choix d'indicateurs susceptibles de comparaisons intercantionales.

Objectifs

L'objectif du présent projet est de disposer d'un système d'indicateurs de développement durable qui soit un élément central du référentiel commun en matière d'implantation du développement durable dans le canton. En dressant un état du développement durable, il devrait favoriser la réflexion sur la base d'une vision claire du développement durable et des buts qui définissent cette vision. Le système d'indicateurs n'a d'ailleurs pas pour objet de juger si le canton est durable, mais d'indiquer s'il se trouve ou non sur la voie du développement durable.

Ces indicateurs visent, entre autres, à documenter, mesurer, commenter et communiquer sur l'état et l'évolution du canton de Vaud en termes de développement durable. En prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales, ils informent sur la situation en matière d'exploitation du capital manufacturé, du capital naturel, du capital social et du capital humain. En contribuant à la diffusion des objectifs du développement durable, ils conduisent à une meilleure connaissance et à une prise de conscience des citoyens, des acteurs politiques et de l'administration cantonale.

Gestion de projet

Le système d'indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud a été réalisé au sein de l'administration. L'UDD a assuré la conception, la coordination et le suivi de la mise en place du système. Le SCRIS, partenaire technique pour la réalisation du système, a participé à la définition des indicateurs et à leur choix, a étudié la disponibilité des données, a produit des indicateurs et les a commentés d'un point de vue statistique. Les services concernés par des indicateurs spécifiques ont contribué à l'ensemble de la démarche.

Diffusion des résultats

Le système d'indicateurs, qui a fait l'objet d'une publication d'un numéro de la collection Jalons, est disponible sur le site Internet de l'État de Vaud où, pour chaque indicateur, une fiche précise l'interprétation qui est faite de l'indicateur et détaille la méthodologie retenue. En outre, dès 2007, une sélection d'indicateurs-clés du développement durable fera l'objet d'un chapitre particulier de l'annuaire statistique du SCRIS .

[Pour en savoir plus](#)

Publication Jalon: à commander auprès de l'Unité de développement durable
(021/316 73 24)

Département des Infrastructures (DINF)

Unité de développement durable (UDD)

Sources d'informations complémentaires

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>

Département des Infrastructures (DINF)

Service des routes (SR)

Groupes de prestations

62.0 Support

62.0 Support

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction.
- Ressources humaines.
- Secrétariats.
- Informatiques.
- Gestion financière.
- Achats économat.
- Ateliers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINF.
- Services transversaux du Canton.
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat.

62.1 Planification

Planification stratégique, trafic.

Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton.
- Études préliminaires.
- Surveillance des routes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Usagers de la route, Département des infrastructures.
- Autres services de l'Etat (SAT, SMOB, SEVEN, SAF, SBMA, RF).
- Bureaux techniques.

Département des Infrastructures (DINF)

Service des routes (SR)

Groupes de prestations

62.2 Études, projets

62.2 Études, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien.
- Dossiers d'exécution et de direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Cantons.
- Communes.
- Privés (usagers, bordiers).
- Mandataires.
- Services industriels .

Département des Infrastructures (DINF)

Service des routes (SR)

Groupes de prestations

62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellements au budget de fonctionnement.
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement.
- Voirie, Zones vertes.
- Service hivernal.
- Équipements.
- Service accidents et événements naturels.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route.
- Collectivité publiques et privées.
- Entreprises.
- Canton.
- Communes.
- Service industriels.
- Privés (individuels et collectifs).

Département des Infrastructures (DINF)

Service des routes (SR)

Groupes de prestations

62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients.

Descriptif

- Services à l'administration cantonale vaudoise.
- Services à des tiers externes à l'administration cantonale vaudoise.
- Gérance du domaine public.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Canton.
- Entreprises privées.
- Usagers.
- Communes.
- Entreprises.
- Associations.
- Riverains.

SR 05

Le Service des routes a engagé il y a plus de 3 ans déjà, une démarche de réflexion sur son fonctionnement, notamment liée à l'évolution marquée du contexte dans lequel évolue le service.

Que ce soit à cause de la création du Service de la mobilité, de la mesure "300 postes", du transfert de routes aux communes, de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ou le départ de nombreux cadres du service entre 2005 et 2008, une nouvelle approche du fonctionnement du service devait être entreprise.

Dans ce contexte agité, le projet SR 05 se veut être un canevas, un support qui permette au Service des routes de gérer, voire de "digérer" l'ensemble de ces mesures en ayant une vision globale de l'impact de celles-ci sur son organisation et sur le travail de ces collaborateurs.

Le projet s'est décomposé en 3 phases distinctes, la macro.conception (2004), la micro.conception (2005) et la mise en œuvre (2006-2007). L'ensemble de cette démarche s'est articulée autour de diverses thématiques :

- le **décloisonnement** des entités
- la recherche de **synergies** (notamment entre l'exploitation RN et RC)
- l'introduction généralisée de la **gestion par projet**
- l'optimisation des ressources internes (**transversalité**)

Aujourd'hui, le nouvel organigramme est défini et les nouvelles décisions d'organisation y relatives sont déposées au SPEV pour validation.

La mise en œuvre se fait pas à pas, division par division, au gré des départs naturels, des validations d'organigrammes et de l'acceptation de la modification légale nécessaire.

La "mue" du Service des routes sera terminée à fin 2007, date d'entrée en vigueur de la RPT (01.01.2008).

Les collaborateurs du Service des routes, durant plus de 3 ans, de réflexion, n'auront pas fait mentir la maxime de Georges Bernanos : *"L'avenir est quelque chose qui se surmonte, on ne subit pas l'avenir, on le fait !"*.

RPT - Volet routier

La législation fédérale d'exécution de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a été adoptée par les Chambres le 6 octobre 2006 ; sa mise en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2008.

Principaux changements influant sur le fonctionnement et l'organisation du Service des routes (SR) :

1. les routes nationales deviennent propriété de la Confédération
2. l'entretien courant, l'entretien constructif et le réaménagement, jusqu'à aujourd'hui tâches communes des cantons et de la Confédération, relèveront exclusivement de la compétence des autorités fédérales
3. la Confédération prévoit de confier aux cantons, regroupés dans le cadre d'unités territoriales d'entretien constituées par eux, l'entretien courant et l'entretien constructif ne faisant pas l'objet de projets

Les points 1 et 2 ont une influence directe sur le personnel du SR. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2008, 49,3 ETP seront supprimés de la décision d'organisation du service. Afin d'en minimiser les conséquences pour le personnel, des mesures d'accompagnement ont été mises en place dès l'été 2006, en coordination avec l'unité RH du département et le SPEV.

Pour le point 3, le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé à deux reprises sur ce dossier : dans sa séance du 28 juin 2006, il a décidé de maintenir l'exploitation des routes nationales assurée par les quatre centres d'entretien du Service des routes dans le canton de Vaud, dans le cadre d'une entité territoriale commune aux cantons de Genève, Fribourg et Vaud ; et dans sa séance du 13 décembre 2006, il a choisi la forme juridique de cette entité (" unité ") territoriale, à savoir la forme de la collaboration intercantonale dite contractuelle (accord entre les Conseils d'Etat des cantons), pour sa facilité de mise en œuvre et la nature purement opérationnelle de l'objet. De son côté le SR a pris des contacts exploratoires avec les cantons de l'unité territoriale II quant à l'organisation à mettre en place et pour répondre aux demandes de l'Office fédéral des routes (OFROU).

A noter aussi que d'un point de vue financier, le bilan global de la RPT, publié par la Confédération, montre que les éléments liés au volet routier sont positifs pour le Canton.

Transfert de 225 km de routes cantonales aux communes

En septembre 2004, dans le cadre des mesures d'assainissement du budget cantonal, le Grand Conseil adoptait un rapport de minorité portant sur la remise de 225 km de routes cantonales aux communes, par le transfert "en traversée de localité" de la totalité des tronçons situés entre les panneaux d'entrée et de sortie des agglomérations.

Conformément à la Loi sur les routes, les communes ont été consultés en février 2005. La décision de transfert a été notifiée aux communes en juin, juillet et septembre 2005 avec effets rétroactifs en juillet, septembre et octobre 2005.

28 communes ont recouru contre cette décision au Tribunal administratif. Ce dernier a confirmé la détermination du Département des infrastructures dans tous les cas, sauf Concise où le dossier se trouve encore en suspens pour des questions d'ordre procédurier.

24 communes ont fait appel au Tribunal fédéral qui les a déboutées dans son arrêt du 15 juin 2006, en fixant le transfert rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

RC 705 Col des Mosses - renforcement et assainissement d'ouvrages d'art

Les travaux suivants ont été réalisés en 2006 :

- 1^{ère} étape de l'estacade de la galerie de Vuargny (renforcement et assainissement)
- estacade de Vuargny (reconstruction)
- estacade 1 et 2 du Pissot (entre l'Etivaz et Château d'Oex - reconstruction)

La régulation du trafic a été gérée à satisfaction, après quelques ajustements initiaux, sans perturbation significative des usagers. Grâce aux mesures de sécurité strictement appliquées, ces chantiers acrobatiques se sont déroulés sans accidents. La 2^e étape de l'estacade de la galerie de Vuargny sera réalisée en 2007.

Chantier Uplans 007 Vevey-Châtel-St-Denis

Travaux réalisés en 2006

- Assainissement de 4 passages supérieurs et de 3 passages inférieurs
- Construction de 4 bassins déshuileurs débourbeurs
- Remplacement de 6 km de glissières et 8 km de clôtures
- Remplacement du revêtement de surface sur 6 km de long et 11 m de large (16'000 tonnes)
- Remplacement de toute la signalisation de voies descendantes
- Assainissement de 3 ponts autoroutiers et leur voie descendante élargie
- Pose de 35 km de tubes électriques et 12 km de câbles

Sécurité environnement

Grâce à un contrôle régulier de la gestion des déchets aucune pollution des eaux et de la flore n'est à déclarer. Aucun accident de personne œuvrant au chantier n'est à déplorer.

A la suite de mise au point, en collaboration avec la gendarmerie, d'un concept de circulation, aucun accident grave (blessé, mort) n'est à relever. Ce chantier a obtenu la meilleure note au test EUROTTEST TCS de tous les chantiers suisses analysés.

Département des Infrastructures (DINF)

Service de l'information sur le territoire (SIT)

Groupes de prestations

68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Le SIT devient un office et amorce son redressement

Le fait marquant de l'année 2006 est la décision du Conseil d'Etat, le 21 juin, de transformer le SIT en Office (OIT) rattaché au Secrétariat général du DINF.

Cette décision est intervenue dans un contexte où le SIT était en proie à de grosses difficultés (insuffisance de ressources par rapport aux retards accumulés) et soumis à une forte pression, notamment des milieux professionnels et parlementaires.

Elle faisait suite également à une étude d'organisation dont le périmètre comprenait également les services des améliorations foncières (SAF) et de l'aménagement du territoire (SAT) ainsi qu'une douzaine d'autres services dont les missions sont concernées par la problématique territoriale. Au cours de cette étude, le SAF et le SIT ont été identifiés comme des services de trop petite taille difficilement à même de faire face aux pressions sur les ressources. Le Conseil d'Etat a décidé de fusionner le SAF avec le SAT (pour former le Service du développement territorial - SDT - dès le 1.7.07) et a étudié différentes possibilités de rattachement pour le SIT. Finalement c'est l'option du rattachement en tant qu'office au SG-DINF qui a été retenue.

Dès la décision connue, la cheffe de service a annoncé sa démission. Le secrétaire général a formé un comité de direction avec son adjoint et deux chefs de section de l'ancien SIT. Une revue des priorités a été effectuée. Elle a permis de concentrer les activités du 2e semestre 2006 sur les tâches suivantes :

- Analyse de l'adéquation entre les missions de l'office et les compétences nécessaires, disponibles au sein de l'OIT ou à recruter pour repourvoir les 6 postes vacants (sur 24 !). Il en a découlé les profils et cahiers des charges des postes mis au concours dès l'automne 2006, dont celui de chef de l'office (entré en fonction le 1.2.07).
- Mise en soumission des mandats pour le projet Surfaces agricoles utiles (SAU) qui devait impérativement avoir lieu avant la fin 2006 pour ne pas subir des pénalités de plusieurs millions de fr. en pertes de subventions ou de paiements directs à l'agriculture.
- Mise en soumission d'un maximum de mandats de mensuration officielle (priorité sur les mandats en lien avec des procédures AF) pour alimenter les bureaux de géomètre qui ne se verront pas adjudger de mandat en 2007 (moratoire de la Confédération) et profiter des taux de subventionnement actuels avant les changements induits par l'entrée en vigueur de la RPT.
- Résolution de problèmes informatiques pour la gestion de la base de données

du cadastre officiel (BDCO) en exigeant un nouveau serveur dédié installé chez BEDAG, en augmentant la bande passante du réseau et en améliorant les performances des postes de travail afin de rétablir une productivité acceptable tant pour les clients de l'office que pour la motivation des collaborateurs.

Des projets réussis malgré la tourmente

Malgré les difficultés rencontrées par le SIT en 2006 en matière d'organisation et de ressources, plusieurs projets majeurs ont pu être aboutis. Il s'agit notamment de:

- L'achèvement du projet FINELTRA (nouvelle triangulation) marqué symboliquement par la pose d'une plaque au point fixe de la Tour de Gourze le 23 mai 2006;
- la mise en soumission de l'essentiel des mandats liés au projet Surfaces agricoles utiles (SAU);
- la mise en soumission de lots substantiels de mensuration officielle, principalement en lien avec des procédures AF.

Département des Infrastructures (DINF)

Service de l'information sur le territoire (SIT)

Sources d'informations complémentaires

Pour en savoir plus

Le site (sic) de l'OIT :

<http://www.vd.ch/fr/organisation/services/information-sur-le-territoire/>

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.0 Gestion et administration du service (SBMA)

64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Architecte cantonal

- Appui au Chef DINF et au CE (dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme) et promotion des échanges d'informations au sein des groupes intercantonaux impliqués dans la construction et de l'immobilier.

Chef de service

- Prise en charge de la sauvegarde des intérêts du patrimoine monumental et archéologique vaudois.
- Application du PQM (plan management de la qualité) et controlling de la planification, la construction et l'entretien des bâtiments sous la responsabilité du SBMA et de la démarche pour bâtir dans une perspective de développement durable.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements et services (Hospices et Unil exceptés).
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).

- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Entreprises.

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégique des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Connaissance et identification de patrimoine cantonal :

- Contrôle du recensement fédéral des sites construits (ISOS).
- Production et tenue à jour des recensements cantonaux des sites construits et des objets (immeubles et meubles).
- Production de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la PBC).

Mesures Préventives :

- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Mise sous protection (inventaire et classement) des sites et des monuments présentant un intérêt au sens de la LPNMS.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments légaux régissant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseils :

- Contrôle des projets affectant des objets protégés, délivrance de préavis et autorisations spéciales.
- Octroi de subventions à tiers pour des travaux de documentation, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de conservation et de restauration.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (Journées du patrimoine,

publications, etc...).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.

- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiant d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.8 Gestion financière et RH (SIL)

64.8 Gestion financière et RH (SIL)

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

Descriptif

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausse de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Événements marquants, évolutions significatives

Le SIPAL (SIPAL) est né de la fusion du Service immobilier et logistique (SIL) avec le Services des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA).

Le SIPAL est opérationnel depuis le 1er janvier 2006. Son articulation met en évidence 6 divisions.

- la division de l'Architecte cantonal, chargée de la planification des projets futurs, de la gestion portfolio du patrimoine immobilier de l'Etat;
- la division Projets et Travaux, chargée de l'exécution des projets et de recherche et développement dans les domaines de l'énergie;
- la division Immobilier, chargée de la gérance et de l'exploitation des bâtiments;
- la division Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle;
- la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), chargée de la logistique de l'Etat;
- la division Support, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

Le SIPAL peut compter sur un effectif de 517 collaborateurs.

Division de l'Architecte cantonal

Eglise Saint-Jean-Baptiste de Grandson

Après 7 ans de travaux de restauration, l'église Saint-Jean Baptiste de Grandson accueille de nouveau, depuis septembre 2006 et dans les meilleures conditions, ses paroissiens et les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent découvrir ce joyau de l'art roman.

Connue internationalement, en particulier pour la beauté et la majesté de ses chapiteaux, construite en plusieurs étapes au cours du 12e siècle, élément composant du cloître d'un ancien prieuré bénédictin, l'église Saint-Jean-Baptiste de Grandson est un bâtiment vaudois classé monument historique d'importance nationale.

L'état de dégradation des structures a commandé une intervention globale de conservation, décidée et engagée vers la fin des années 1990 par le Conseil d'Etat qui accorde en juillet 1997 un crédit d'étude pour que soit préparé un projet général de réhabilitation de l'édifice.

La première étape a porté sur la consolidation des structures, la réfection des toitures et la restauration du clocher et la seconde étape, abordée dès l'année 2003, sur les façades extérieures et les aménagements intérieurs de l'église.

Nouveau Musée des beaux-Arts (nMBA)

Issu d'un concours international d'architecture jugé en 2005, le projet du futur nouveau Musée des Beaux-Arts est aujourd'hui soumis à la phase de légalisation d'un PAC (plan d'affectation cantonal) sur le site de Bellerive à Lausanne.

L'ensemble des services cantonaux ainsi que ceux de la Ville ont vérifié la conformité légale du projet. Diverses remarques ont été formulées et clarifiées à fin 2006. Dès lors, la mise à l'enquête publique du PAC et son information auprès du public s'effectuera au 1^{er} semestre 2007.

Division Projets et Travaux

Plusieurs crédits d'investissements, bloqués précédemment en raison de l'interprétation de l'art. 163, ont pu être adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Projets adoptés par le Grand Conseil : 19.674 mio répartis sur 7 projets, dont le CEP de Vevey.

Projets adoptés par le Conseil d'Etat, qui seront présentés au Grand Conseil en 2007 : 16.842 mio répartis sur 10 projets.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représentent un chiffre d'affaires d'environ 60 millions.

L'ensemble des projets financés par le crédit cadre 2003-2007, rattrapage de l'entretien différé de 20 mio, sont engagés. La commission parlementaire du Grand Conseil a adopté le rapport intermédiaire incluant le point de situation de gestion au 31.12.05 et l'ancrage de crédit similaire les années à venir. Son passage devant le Grand Conseil est prévu début d'année 2007.

La réalisation la plus significative de l'année est l'achèvement de la rénovation douce de l'ancienne Ecole de chimie permettant d'accueillir l'Ecole Supérieure de Santé (ESSanté). Rénové pour 6.8 millions, l'édifice s'est vu allouer un budget supplémentaire de CHF 500'000 pour le rafraîchissement des façades ouest et nord, à la demande expresse de la commission parlementaire du Grand Conseil.

Division Immobilier

Locaux loués auprès de tiers

- Modification de l'implantation des préfectures découlant du nouveau découpage territorial : négociations conduites avec plusieurs propriétaires afin de couper les effets financiers induits par les résiliations anticipées des baux en vigueur qui découlent de cette régionalisation, études d'implantation en fonction des besoins nouveaux.
- Négociation et conclusion du nouveau bail à loyer pour les locaux destinés au regroupement de l'ECAL à Renens.
- Négociation et conclusion du bail à loyer pour les surfaces occupées par le nouvel Office du juge d'application des peines à Lausanne.
- Négociation à la baisse des conditions de location des locaux du CPNV à Sainte-Croix, loués auprès de deux propriétaires, dans le cadre de la démarche préalable d'équilibre des charges, prérequis à l'accord donné pour l'ouverture de la nouvelle cafétéria de l'École.

Exploitation

- Analyse de l'organisation des conciergeries, des processus de nettoyage et inventaire exhaustif des installations techniques de l'ensemble des gymnases vaudois (sauf le Gymnase intercantonal de la Broye, et partiellement celui de Marcelin, qui a été traité précédemment).
- Finalisation de la clé de répartition des charges d'exploitation et frais d'entretien courants afférents au bâtiment de l'aula des Cèdres à Lausanne, copropriété de la Confédération et de l'Etat de Vaud.

Parkings

- Mise en œuvre de la tarification généralisée du stationnement suite à l'extension du champ d'application dans les zones de parcage non-soumises. Cela concerne les entités de la POLCANT, du SPEN, du SAN, du SSCM, du SFFN et du SR.
- Chiffres clés : nbre de places précédemment soumises tarification : 1'800 ; nbre de places touchées par l'extension de la tarification : 2'300 ; nbre de places actuellement soumises à tarification gérées par le SIPAL : 4'100. Redevances annuelles perçues avant l'extension de la tarification : CHF 750'000.-- ; redevances projetées dès 2007 induites par l'extension : CHF 450'000.-- ; revenu annuel total projeté pour la tarification 2007 : CHF 1'200'000.--.

Assurances

- Adoption par le Conseil d'Etat et mise en application des nouvelles directives et règles à usage interne de l'Etat (DRUIDE) sur les assurances de choses, transports et techniques ou de patrimoine élaborées en 2005.
- Conduite de l'analyse risques demandée par le Conseil d'Etat lors de l'adoption le 14 décembre 2005 d'une franchise de CHF 50'000.00 par sinistre pour l'assurance ECA immobilière de l'Etat, pour les années 2006 et 2007. Le nombre des sinistres enregistrés en 2006, soit 4 cas, dont un seul pourrait déboucher sur un coût dépassant les CHF 10'000.00, donne un bilan favorable en regard de l'économie induite sur la prime annuelle par l'introduction de la franchise.

Division Monuments et Sites, Archéologie

Section Monuments et Sites

La section a traité 415 dossiers d'enquête CAMAC (2001 : 343) et 96 dossiers de modification de plans d'aménagement du territoire (2001 : 80) . Ces chiffres sont le reflet réjouissant de la bonne santé économique actuelle du canton.

Organisées sur le thème "jardins, cultures et poésie", les **13^e Journées européennes du patrimoine** ont rencontré, les 9-10 septembre, un magnifique succès avec plus de 22'000 visiteurs sur les 15 sites vaudois proposés, ainsi que dans les musées associés à la manifestation. Une fois de plus, Vaud se distingue en enregistrant, à lui seul, près du tiers du total des visites dénombrées en Suisse.

Le dossier de candidature du vignoble de Lavaux à l'inscription au patrimoine mondial, déposé à Paris dans les derniers jours de 2005, a été transmis par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites, organe chargé par l'UNESCO d'expertiser les candidatures) à son expert, qui a visité le site cet été. La décision de l'UNESCO doit tomber en été 2007.

Après dix ans de travaux, la commune de Nyon a parachevé cet été la restauration de son château. C'était, avec ceux de l'église de Grandson, du château de Chillon et de la Cathédrale de Lausanne, un des grands chantiers de restauration ouverts dans ce canton.

Le sixième volume consacré au canton de Vaud dans la collection "Nos monuments d'art et d'histoire" est sorti de presse en novembre. Publié par la Société d'histoire de l'Art en Suisse, cet ouvrage, consacré à la ville de Moudon, est le résultat de plusieurs années de recherches menées par Mme Monique Fontannaz, historienne des monuments au sein de la Rédaction des monuments d'art et d'histoire, une unité rattachée en 2001 à la section des monuments et sites.

L'année 2006 a vu la mise en place du groupe "Intégration des capteurs solaires et préservation des sites construits", une plate-forme de réflexion composée de représentants des milieux concernés au service des communes. Au vu des bons résultats obtenus, l'expérience sera sans doute reconduite et élargie à l'ensemble de la problématique des économies d'énergies dans les constructions appartenant au patrimoine bâti.

Section Archéologie

L'année 2006 a été marquée par l'engagement de plusieurs chantiers importants dans le domaine privé, qui ont nécessité d'exploiter et de relever de manière urgente des gisements archéologiques de très grand intérêt.

Il en a résulté des découvertes particulièrement nombreuses. Les plus remarquables sont :

- Yverdon-les-Bains - Emprise du plan de quartier Valentin-Philosophes (Parc Piguet et ses abords).
Trois chantiers de fouilles dans le site de l'oppidum (forteresse helvète) d'Eburodunum et du vicus (bourg romain). Topographie des lignes de rivages successives et des limites de la fortification. Aménagements portuaires. Architecture privée et urbanisme.
- Les Tavernes - Abbaye cistercienne de Haut-Crêt.
Les travaux d'une canalisation communale ont traversé le cloître de la fameuse abbaye désaffectée à la Réforme, permettant de la localiser enfin avec précision, et définitivement.
- La Sarraz - Carrière Holcim sur le Mormont.
Identification, puis fouille urgente dans une phase d'extension de l'exploitation, d'un site inconnu, attribué aux populations helvètes 50 ans avant la Guerre des Gaules. Concentration exceptionnelle de 250 fosses profondes contenant des offrandes rituelles enterrées.
- Lausanne - CIO
Pour la construction d'une annexe de service, fouille de la rive lacustre à l'époque romaine, et de plus de 200 tombes médiévales autour de l'ancienne église paroissiale de Renens, sous le château de Vidy.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

Fusion CADEV – BIM

Le contrat fixant les termes de la fusion opérationnelle entre La CADEV et le BIM Bureau des imprimés et du matériel de la Ville de Lausanne (BIM) a été signé en date du 1er octobre 2006. Les collaborateurs et les activités du BIM rejoindront la CADEV dans le courant du 1er trimestre 2007.

Production du Centre d'édition

Le Centre d'édition de la CADEV, avec les élections communales et l'envoi des acomptes et de l'IFD en même temps pour le 31 décembre 2006 (imprimé 2 X les acomptes en 2006) a été très sollicité. Avec 39 millions d'impressions, la production a été en augmentation de 18 %.

Fusion des bases " scolaire " et " administration "

Pour rationaliser sa gestion de stock, la CADEV a fusionné les bases de ses secteurs " scolaire " et " administration " au 1er janvier 2007.

Division Support (finances, RH, administration)

Donnant suite à la décision du Conseil d'Etat, le personnel auxiliaire de nettoyage de l'ensemble de l'ACV a été rattaché au SIPAL dès le 1er septembre 2006. Dans le même temps, leurs contrats ont été régularisés, devenant ainsi du personnel de l'Etat soumis à la LPers.

Une mise à jour des salaires rétroactivement au 1er janvier 2004 a été opérée sur une base de CHF 3'500.--/brut/mois si l'engagement porte sur 100 %.

Division Projets et Travaux

Un renforcement important de la démarche permettant de réaliser des constructions durables a été mené cette année, en particulier par l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'application de la loi sur l'énergie, mettant en relief l'exemplarité de l'Etat et le rôle du Groupe Energie du SIPAL.

De plus, le groupe Développement Durable du SIPAL a mis au point le fil rouge du DD permettant d'identifier et de choisir les bonnes options à prendre tout au long du déroulement d'un projet de la phase planification jusqu'à l'exploitation.

Durant l'année 2006, suite à l'octroi du crédit cadre de 8.9 mios en mai 2005, le désamiantage des bâtiments en priorité 1 suit son cours, en particulier au CPNV d'Yverdon et à l'EPCL, Vallée de la Jeunesse à Lausanne. Là également, l'exemplarité de l'Etat est à relever dans ce domaine de santé publique.

Division Immobilier

- Bilan sur le tri des déchets depuis la place de travail, pour 11 bâtiments pilotes. La part des déchets incinérés, dont le coût de traitement à la tonne est le plus élevé, est d'environ 55 %, ce qui est un résultat encourageant. L'objectif fixé est de ramener ce volume à 30 %.
- Récapitulatifs des principaux type de déchets traités pour les 11 sites pilotes : ordures ménagères 291.4 t, papier et carton 186.4 t, verre 21.2 t, PET 20.6 t, déchets végétaux 1.2 t.

Département des Infrastructures (DINF)

Service de la mobilité (SM)

Groupes de prestations

66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Activités 2006

Le développement des transports publics a été marqué par des **décisions fondamentales prises par la Confédération**. Début octobre, les Chambres fédérales ont adopté deux actes qui auront une importance déterminante sur les actions conduites au niveau cantonal et sur le travail du Service de la mobilité :

- **La loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales** ainsi que l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure comprenant une première tranche de financement pour les projets dits "urgents" :

Cette nouvelle loi permet désormais de bénéficier d'un financement fédéral à hauteur de 50% au maximum pour des projets d'infrastructure dans les agglomérations. Pour recevoir ces contributions, les agglomérations doivent établir des projets d'agglomération montrant un développement coordonné de l'urbanisation et des transports, respectant les principes du développement durable. La coordination de ces projets est assurée par les Départements cantonaux des institutions et des relations extérieures et des infrastructures. Avec le Service de l'aménagement du territoire, le Service de la mobilité est engagé plus particulièrement pour planifier, avec le soutien du Service des routes, les infrastructures de transport nécessaires pour les vingt prochaines années. Les autorités régionales et communales sont aussi partenaires à cette démarche. Durant l'année 2006, le **projet d'agglomération Lausanne - Morges (PALM)** a été finalisé après une procédure de consultation. Le Service de la mobilité a également été associé à l'élaboration du **projet d'agglomération franco-valdo-genevois** qui intéresse la région nyonnaise. Ces projets ont demandé un travail considérable de la part des collaborateurs du service, compte tenu des enjeux de ces projets et des délais fixés. La Confédération prévoit des tranches quadriennales, la prochaine portant sur la période 2011 - 2014.

Les projets urgents qui intéressent le canton de Vaud sont les suivants : le projet de métro m2 entre Ouchy et Epalinges avec une contribution fédérale de 120 MCHF, les aménagements nécessaires pour la réorganisation du réseau de bus et de trolleybus tl, liée à la mise en service du métro m2 avec 20 MCHF et enfin le développement à l'horizon 2010 du RER vaudois comprenant notamment la nouvelle

halte de Prilly- Malley avec 40 MCHF.

- **Le 9ème crédit-cadre fédéral concernant les contributions d'investissement destinées aux entreprises ferroviaires** concessionnaires pour la période 2007 - 2010, doté d'un crédit global fédéral de 800 MCHF : Le service a finalisé d'entente avec les collaborateurs de l'Office fédéral des transports (OFT) le programme des investissements 2007 - 2010 pour les entreprises ferroviaires vaudoises. La part du canton représentera un montant de 82 MCHF environ et sera financé par un crédit-cadre de prêts conditionnellement remboursables. L'exposé des motifs et projet de décret sera soumis au 1er trimestre 2007.

Le service a assisté le chef du département et le Conseil d'Etat pour le travail de "lobbying" nécessaire auprès des autorités fédérales, dont la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

La présentation par l'OFT et par les Chemins de fer fédéraux (CFF) de la suite du programme Rail 2000 en avril 2006 a marqué le lancement de la concertation sur les études de développement du **réseau ferroviaire national à l'horizon 2030**. Le programme est baptisé ZEB (Zukünftige Entwicklung der BahnInfrastruktur). L'offre de base proposée visant essentiellement à réduire les temps de parcours de 15 minutes entre Lausanne et Berne est jugée très insuffisante. Seule la réalisation d'une 4ème voie entre Lausanne et Renens est retenue. D'entente avec les cantons de Suisse occidentale, une plate-forme commune a été définie en décembre 2006. Il s'agit notamment :

- de réaliser la 3ème voie entre Renens et Allaman,
- de réaliser les 3ème et 4ème voies entre Allaman et Gland pour accroître les cadences d'offre des IR et des RE entre Lausanne et Genève
- de mettre entièrement à double voie la ligne du Pied du Jura (entre Douanne et Gléresse) pour offrir une cadence à 30 minutes entre Lausanne, Yverdon et Bienne.

Le Conseil d'Etat a adopté en septembre la **Stratégie cantonale de développement des transports publics 2020**. Le rapport présente les principaux axes d'évolution du réseau RER vaudois dès décembre 2010 et l'amélioration des offres CFF Grandes lignes notamment. Il intègre également les projets d'agglomération et de rénovation des lignes ferroviaires régionales. Ce rapport a été communiqué au Grand Conseil en annexe à **l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de 4.9 MCHF pour le développement du RER vaudois et la halte de Prilly - Malley**, soumis en vue de la session de décembre 2006.

Suite au succès rencontré lors de son lancement en décembre 2004, les études **d'extension de la Commuanuté tarifaire Mobilis** ont été conduites en 2006. Compte tenu des contraintes de renouvellement et d'adaptation des systèmes de vente et de choix de standards futurs, la prochaine étape de l'extension en décembre 2007 comprendra l'ensemble du nouveau district de Morges, avec pour limites Rolle, Gimel, le Pied du Jura et La Sarraz. Le couloir de la Broye jusqu'à

Payerne sera également inclus.

On peut mentionner le lancement des travaux d'amélioration des **raccordements de la Suisse occidentale au réseau TGV français** par Vallorbe (renforcement de la puissance d'alimentation électrique en France) et la réhabilitation de la ligne Genève - Bourg-en-Bresse par la Cluse de Nantua (Haut-Bugey).

Le service a également conduit / participé à de nombreux travaux dans le domaine de l'**observatoire et des projections de la mobilité**. Ce secteur comprend non seulement les activités d'analyse des comportements actuels en matière de mobilité, mais vise surtout les projections à moyen et long terme (horizon : 25 ans) de la mobilité et les actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de la mobilité durable. Parmi les tâches conduites en 2006, on peut mentionner la mise en valeur des comptages 2005 dans la région Lausanne- Morges, ceux de 2005 aux frontières genevoises, l'analyse du micro-recensement 2005 et la mise en place d'un modèle de transport étendu à l'agglomération Lausanne - Morges (modèle EMME).

Dans le domaine de la promotion des mobilités durables, le service a conduit en septembre l'opération "**carte grise**", durant la semaine européenne de la mobilité. Moyennant présentation de la carte grise du véhicule, son porteur disposait de la gratuité du transport. Cette opération a connu un excellent taux de notoriété, sensibilisant ainsi les usagers aux transports publics, même si son utilisation par de nouveaux usagers fut limitée. Le projet national Suisse mobile a été poursuivi avec la planification des itinéraires de randonnée pédestre, de cyclotourisme et de VTT sur le sol vaudois. En collaboration avec les Genevois, la **promotion des plans de mobilités d'entreprise** s'est poursuivie.

Dans le secteur des **espaces publics**, le service a engagé en collaboration avec le Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL) une étude de réaménagement de la **route suisse** (RC 1) dans le secteur des Hautes écoles lausannoises entre la Bourdonnette et le pont sur la Venoge.

Le service a enfin traité de **nombreuses procédures d'approbation des plans de projet d'installations de transport de compétence fédérale** : assainissement de passages à niveaux, parois de protection contre le bruit des CFF, nouveau tunnel CFF sous le Mormont, etc.

Projets particuliers

Le projet de construction du **métro m2** entre Ouchy et Epalinges s'est poursuivi de manière très satisfaisante. L'ensemble du **percement des tunnels** s'est achevé en été, notamment les ouvrages les plus délicats, le tunnel de Saint-Laurent, le tunnel Viret sous la colline de la Cité et le tunnel de Langallerie. Dès la fermeture des métros Lausanne-Ouchy et Lausanne-gare à fin janvier, les travaux de transformation de l'ancien tronçon ont été engagés. **La pose de la voie** a commencé sur le haut de la ligne et doit être finie au printemps 2007. Les **15 rames de métro** ont été livrées progressivement jusqu'en décembre et sont garées dans le nouveau garage-atelier de Vennes. Une rame fut exposée à Beaulieu durant le Comptoir suisse de septembre. Le terminus des Croisettes est la **première station équipée avec les aménagements pour le public**. Elle a fait l'objet d'une présentation publique en décembre. Si le calendrier de pose des installations d'automatismes est respecté ainsi que celui des essais de marche, le métro m2 pourra être mis en service en juillet 2008, suivi en août 2008 de la réorganisation du réseau des lignes de surface. L'objectif de référence fixé est le changement d'horaire de décembre 2008.

Les travaux de reconstruction de la **gare d'Aigle des Transports publics du Chablais** ont débuté en janvier. Le calendrier est respecté et le chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry roulait à fin octobre sur son nouveau tracé à la sortie d'Aigle, le long des voies CFF.

Le programme en cours de rénovation de la **flotte et des installations du chantier d'Ouchy de la Compagnie générale de navigation (CGN)** a été réalisé. Le bateau historique à vapeur "La Savoie" a été remis en service en mai après une rénovation intégrale. Deux petites unités de conception moderne et d'exploitation économique, le Lavaux et le Morges complètent la flotte CGN.

Deux **nouvelles installations de remontées mécaniques** ont été mises en service : la télécabine à 8 places Villars-Roc d'Orsay en remplacement d'une ancienne installation et le télésiège débrayable à 4 places de la Dôle en remplacement de deux téléskis.

L'assainissement des passages à niveaux s'est poursuivie de manière intensive en 2006 avec un délai fixé en fin d'année pour les passages à niveaux qualifiés de particulièrement dangereux (temps de visibilité de 6 secondes ou moins). Tous les cas ont été réglés, à l'exception de quelques passages à équiper d'une installation simplifiée, que l'Office fédéral des transports (OFT) doit homologuer. Une campagne

importante d'assainissement des passages à niveau a été conduite sur le chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry. Selon la loi, tous les passages devront être assainis à fin 2014.

Département des Infrastructures (DINF)

Service de la mobilité (SM)

Sources d'informations complémentaires

Documentation

L'information complémentaire, notamment les publications citées et les liens avec les partenaires, sont accessibles sur le site du [Service de la mobilité](#).

Département des Infrastructures (DINF)

Service des améliorations foncières (SAF)

Groupes de prestations

69.0 Gestion et administration du service

69.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

69.1 Haute surveillance des procédures et des travaux AF

Haute surveillance des procédures et des travaux AF.

Descriptif

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Autres services de l'Etat.

- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Département des Infrastructures (DINF)

Service des améliorations foncières (SAF)

Groupes de prestations

69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF

69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF

Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Département des Infrastructures (DINF)

Service des améliorations foncières (SAF)

Groupes de prestations

69.3 Morcellement et faisabilité foncière

69.3 Morcellement et faisabilité foncière

Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.

Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).

Descriptif

- Traiter les demandes d'autorisation de morcellement du sol et requérir la restitution éventuelle des subventions.
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Autres services de l'Etat.
- Commission foncière.
- Communes.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Département des Infrastructures (DINF)

Service des améliorations foncières (SAF)

Groupes de prestations

69.4 Formation continue et information

69.4 Formation continue et information

Formation continue et information des partenaires du SAF, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan technique que sur le plan des procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine des AF, soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Département des Infrastructures (DINF)

Service des améliorations foncières (SAF)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2006 a été marquée d'une part par l'acceptation par le Grand Conseil des deux crédits cadres AF de 25 millions chacun et d'autre part par la poursuite du développement des démarches foncières en terrains à bâtir en liaison avec la finalisation du projet de plan directeur cantonal.

Au niveau des entreprises AF, on note la création de 5 nouveaux syndicats AF (3 en terrains à bâtir et 2 liés à une EGT – entreprise de grands travaux), ainsi qu'une légère augmentation des études préliminaires. A fin 2006, on compte 6 études préliminaires en cours en milieu agricole, 4 concernant des études d'ensemble au niveau communal et 3 liées à des terrains à bâtir.

En termes d'investissements totaux, les travaux approuvés au sein des entreprises AF représentent environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. Les 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettront la mise sur le marché de 3'100 logements.

Au niveau des ressources humaines, suite à la mesure " 300 postes ", un poste représentant 0.5 ETP devenu vacant suite à un départ à la retraite n'a pas été repourvu. Cette situation, ajoutée aux diminutions de postes des années précédentes et à la non réalisation des mesures prévues dans le schéma directeur informatique par manque de moyens financiers, provoque une pression toujours plus forte sur les employés du service, ainsi que des retards dans le traitement de certains dossiers, notamment dans le domaine des travaux géométriques.

Le tableau suivant résume les activités du SAF en 2006.

Entreprises AF, fin 2006	Subventionnées	nombre
<dir><dir>	oui	49
Syndicats agricoles		
</dir></dir>		

<dir><dir>	non ou partiellement	25
Syndicats EGT (route, rail 2000, dangers naturels)		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non	5
Syndicats liés à un pôle de développement économique		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non	16
Syndicats de terrains à bâtir (TAB)		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non	28
Syndicats d'entretien		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	29
Entreprises communales		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non dès 2005	13
Etudes préliminaires en cours		
</dir></dir>		

<dir><dir>		10
Etudes préliminaires achevées en 2006		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	26
Dossiers " Bâtiments ruraux " octroyés en cours		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	33
Dossiers " Bâtiments ruraux " en étude		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	20
Dossiers " Fosses à purin "		
</dir></dir>		
<i>Total " Entreprises AF " en cours</i>		<i>244</i>
Etapes de travaux subventionnés en cours (entr. collectives)		123
Subventions cantonales (mio. de Fr.)		6.818
Subventions fédérales (mio. de Fr)		7.948
Décisions de morcellement du sol		299
Dossiers de restitution de subventions, pour Fr. 148'232.90		82

Département des Infrastructures (DINF)

Service des améliorations foncières (SAF)

Projets particuliers

Les projets particuliers sont réalisés par des communes, des syndicats AF, des associations ou des propriétaires privés à titre individuels. De nombreux projets réalisés en 2006 ont une importance marquante au niveau cantonal, notamment dans le cadre des pôles de développement économiques ou des syndicats liés à une entreprise de grands travaux (EGT).

Département des Infrastructures (DINF)

Service des améliorations foncières (SAF)

Sources d'informations complémentaires

Les documents suivants sont disponibles sur le site web du DINF :

- Le classeur " Démarches foncières en Pays de Vaud – Guide à l'usage des communes et des syndicats AF ".
- La brochure présentant le fonctionnement et le mode de financement des syndicats AF.
- Les normes et directives AF.

Département des Infrastructures (DINF)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Groupes de prestations

63.0 Administration

63.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

63.1 Système d'information

Pilotage du système d'information.

Descriptif

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Département des Infrastructures (DINF)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Groupes de prestations

63.2 Infrastructure et exploitation

63.2 Infrastructure et exploitation

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

Descriptif

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Département des Infrastructures (DINF)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Groupes de prestations

63.3 Etudes techniques et développement

63.3 Etudes techniques et développement

Coordination des études techniques et du développement.

Descriptif

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Département des Infrastructures (DINF)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Groupes de prestations

La DSI (Direction des systèmes d'information) est un nouveau service créé le 1er mars 2006. Il résulte de la fusion de l'ancienne DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) et de 8 unités informatiques départementales, rattachées jusque-là aux Secrétariats généraux des départements et de l'OJV, et comprend aujourd'hui plus de 200 personnes.

Les principales prestations de la DSI sont les suivantes:

Gestion du service

- **Management**

Piloter l'informatique et l'amélioration continue des processus

Prestations aux utilisateurs

- **Relation métier**

Assurer la relation avec les directions métier

- **Urbanisme du système d'information**

Assurer la relation métier et appuyer la planification stratégique

- **Projet**

Elaborer et maintenir les solutions

- **Exploitation**

Exploiter les technologies de l'information et des communications

- **Support et assistance utilisateur**

Assister les utilisateurs

Prestations de soutien interne

- **Ressources humaines**

Développer les compétences

- **Ressources financières**

Gérer les ressources financières

- **Achats**

Gérer l'approvisionnement

- **Soutien administratif**

Apporter un soutien administratif, légal et logistique

Les faits marquants de l'année

Création de la DSI

La mise sur pied de ce nouveau service a constitué la principale opération de l'année. Son organisation s'articule autour de trois Directions et d'une cellule d'appui rapportant à une Direction générale :

- La Direction Solutions Métiers (DSOM), chargée de la relation avec les services clients, de la cohérence fonctionnelle (applicative) du système d'information, et de la mise en place et du maintien des solutions métiers.
- La Direction Ingénierie (DI), chargée de l'architecture technique, du développement et de l'exploitation des plates-formes techniques transversales et ainsi que des applicatifs transversaux (gestion électronique de documents, workflow, etc).
- La Direction du Support, de l'Infrastructure bureautique et des télécommunications (DSIT). Elle est chargée du développement et de l'exploitation des plates-formes bureautiques, collaboratives, des postes de travail et des réseaux voix et données, et assure le support technique aux utilisateurs.
- La cellule d'appui à la Direction (CAD) chargée de l'administration, des finances, de la planification, du plan directeur, de la communication et relations externes, de la sécurité opérationnelle et des processus internes.

Voir l'[organigramme de cette organisation](#)

Pour accompagner la mise en oeuvre de cette nouvelle structure, une démarche d'appui au changement a permis à l'ensemble des collaborateurs d'être sensibilisé à la nouvelle organisation, aux valeurs, aux orientations et objectifs stratégiques du service. La majeure partie du personnel a changé de département et d'employeur, beaucoup ont vu évoluer leur activité: cette dynamique évolutive a marqué tous les événements de l'année.

Dans une première phase de regroupement du service, réparti à l'origine sur 11 sites, plus de la moitié des collaborateurs ont rejoint, avec la Direction, le bâtiment de Recordon 1, à Lausanne.

Sur le plan administratif, la concentration des budgets et du personnel au sein de la DSI a constitué une opération importante, nécessitant beaucoup d'ajustements. Une

partie des processus, des procédures, des relations avec les services et autres partenaires a été revisitée.

Cyberadministration et collaboration avec des partenaires

Le Canton de Vaud a participé activement aux travaux d'élaboration de la stratégie nationale en matière de cyberadministration. Voir à ce sujet l'information de la Confédération: <http://internet.isb.admin.ch/themen/strategien/00071/index.html?lang=fr>

De nouvelles collaborations avec d'autres administrations ont été concrétisées; citons le projet de gestion des poursuites avec le Canton de Fribourg, ainsi que la charte de collaboration avec la Ville de Lausanne.

Principales réalisations de l'année

Projets métiers

Administration fiscale: Tenue à jour automatisée du Registre des personnes physiques depuis les Contrôles des habitants communaux, et ouverture de ce registre aux communes. Initialisation de la perception en 12 acomptes. Taxation automatique et cybertaxation.

Ressources humaines: Mise en place d'un nouveau système de gestion administrative du personnel pour les Hospices cantonaux (*SEQUOIA*).

Information sur le territoire: Nouveau système de gestion des bâtiments (*SIBAT*) intégré avec la gestion des autorisations de construire (*CAMAC*).

Gestion des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil: étude du concept d'un nouveau système (*SIEL*)

Assurances sociales: Mise en oeuvre de la solution de gestion des *Revenus d'insertion*

Analyse et gestion financières: Elaboration d'un schéma directeur du système d'information financier de l'Etat

Police cantonale: Nouveau système de gestion des mesures d'apaisement du trafic (*RADAR 2006*)

Tutelles et curatelles: Développement d'un nouveau système de gestion des tutelles et curatelles (*TUTELEC*)

Centrale téléphonique: Mise en place d'une centrale d'appels structurée, sécurisée, et liée à l'application métier au SAN (Service des automobiles et de la navigation)

Projets techniques transversaux

Gestion du portefeuille de projets: Elaboration du concept de gestion du portefeuille projets (*PMO*) en vue du choix d'un outil

Identification des utilisateurs: Mise en place d'un système de production et d'administration de cartes matricielles permettant d'identifier les utilisateurs.

Authentification: mise en place d'une infrastructure d'authentification forte basée sur des certificats (PKI) permettant d'accéder à certaines applications fédérales (DFJP).

Open source softwares (OSS): mise en oeuvre d'un site pilote Open-Office au Secrétariat général du Département des infrastructures.

Gestion de contenu web: Déploiement du nouvel outil de gestion de contenu des sites Internet/Intranet de l'Etat (*Typo3*)

Accessibilité: Elaboration et mise en application d'un concept garantissant l'accessibilité des sites internet de l'Etat pour les personnes handicapées.

Smartphones: Mise en place d'un concept de synchronisation sans fil pour les smartphones (téléphones portables avec fonction d'agenda, etc) en vue, à terme, de les substituer à l'ensemble PDA / Natel.

Département des Infrastructures (DINF)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Sources d'informations complémentaires

Complément d'informations sur les projets

Les principaux projets réalisés en 2006 ont été présentés au personnel du service lors d'une séance générale. Voir plus de [détails sur ces projets](#).

Pour les projets ayant fait l'objet d'un décret du Grand Conseil, ci-dessous le texte des EMPD (Exposés des motifs et projets de décret):

Administration fiscale: [Registre des personnes physiques](#)

Administration fiscale: [Concept perceptions](#) et [réalisation perception](#)

Administration fiscale: [Taxation automatique](#) et [Cybertaxation](#)

Ressources humaines: [Système d'informations des ressources humaines](#)

Information sur le territoire: [Système d'information sur les bâtiments \(SIBAT\)](#)

Assurances sociales: [Prise en charge du revenu d'insertion \(RI\)](#)